

Préparation du CICID de juillet 2004

NOTE SECTORIELLE SUR L'EAU

Rapport de première phase

- - -

RESUME

En application des décisions prises au conseil restreint du 10 mars 2004 sur l'aide au développement, le Gouvernement a confié au groupe « Eau et Assainissement » la mission d'établir un diagnostic se référant aux objectifs du millénaire pour le développement et de faire des propositions de stratégie, assorties de chiffrages indicatifs, qui seront validées par le CICID avant fin 2004. La présente note porte sur la première phase des travaux. Le secteur de l'eau est présenté, en Afrique et dans le Monde, dans son ensemble avec un accent particulier sur l'accès pour tous à l'eau potable et à l'assainissement. Le rapport de deuxième phase intégrera les éléments du secteur évoqués dans les autres notes thématiques (infrastructures, environnement, santé, agriculture et éducation).

La communauté internationale a pris des engagements forts dans le domaine de l'eau, notamment l'**Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD) N° 7** (complété par le Sommet Mondial sur le Développement Durable) :

- Doter les Etats d'ici 2005 d'un schéma directeur de gestion intégrée de la ressource en eau,
- réduire de moitié d'ici 2015 le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à l'eau et l'assainissement (desservir 1,6 et 2,2 milliards d'habitants respectivement en eau et assainissement).

La France a annoncé le **doublement de son aide dans le secteur de l'eau, particulièrement en Afrique**. L'effort à faire est considérable. Il suppose une inversion de la tendance actuelle par rapport à la décennie 1990-2000.

Les moyens mis en œuvre par l'aide bilatérale française dans le secteur de l'eau sur la période 2001-2003 sont importants : **268 millions d'euros par an** consacrés à l'eau (dont 166 en Afrique) et 165 millions consacrés à l'eau potable et l'assainissement (dont 108 en Afrique).

L'impact de l'APD bilatérale française par référence à l'OMD N°7 est cependant relativement modeste : l'APD représenterait l'équivalent de l'accès à l'eau et l'assainissement de 1,32 millions de personnes par an, soit **1% des OMD**.

L'atteinte des OMD nécessiterait d'abord que l'ensemble des acteurs et la France en particulier mesurent l'impact de l'APD en terme d'accès effectifs. Pour la part que la France peut vouloir assumer, notamment en Afrique, cela suppose, non seulement le doublement des crédits déjà annoncé mais aussi **un accroissement du même ordre de l'efficacité de l'aide**. Cette efficacité est clairement dépendante des efforts de **gouvernance** qui constituent d'ailleurs la priorité du NEPAD.

L'**aide multilatérale** est particulièrement justifiée pour la promotion des projets nécessitant des moyens importants. Dans la deuxième phase, le groupe de travail devra s'attacher à faire des propositions pour que cette aide concourt davantage à la réalisation des OMD notamment pour l'assainissement urbain.

Sans préjudice d'un effort de sélectivité, la compétence des acteurs français dans l'eau justifie que **l'aide française porte sur l'ensemble du secteur**, allant de la mobilisation de l'eau brute à la desserte des populations défavorisées, en favorisant les réformes sectorielles suivantes : élaboration de politiques nationales de l'eau, gestion intégrée des ressources en eau, développement de multi-partenariats et implication des acteurs locaux. Là encore, les réformes sont largement liées aux progrès nécessaires de la gouvernance.

En conclusion, il est proposé au CICID :

- de prendre acte de la situation actuelle qui montre qu'alors même que la France est un acteur majeur de la coopération dans l'eau, les résultats de son aide ne sont pas en ligne avec l'OMD N°7 ;
- de définir les **conditions de mise en œuvre d'un doublement de l'aide** bi-latérale et multilatérale dans le secteur de l'eau, en particulier en Afrique ;
- d'approuver pour la conduite des travaux de la deuxième phase les orientations suivantes :
 - o recherche des **moyens propres à accroître l'efficacité de l'aide bilatérale notamment** : mesure de l'efficacité en nombre de personnes supplémentaires ayant un accès aux services, adaptation des contributions aux progrès de la gouvernance, développement des capacités locales de maîtrise d'ouvrage, de régulation et de gestion, plus grande implication de la coopération décentralisée, et enfin recherche d'un effet de levier plus important, notamment pour les projets en milieu urbain grâce au développement de multi-partenariats incluant le secteur privé local ainsi que les ONGs ;
 - o recherche des **moyens permettant d'orienter l'aide multilatérale** vers des projets soutenus par la France et en ligne avec l'OMD N°7 (assainissement urbain notamment).
 - o pour **l'assainissement en milieu rural**, soutien accru aux ONGs françaises désireuses et capables de contribuer à cette part de l'OMD N°7.

1. Les défis mondiaux liés à l'eau

Le 21^{ème} siècle est marqué par un double défi, sur la ressource en eau et sur l'accès à l'eau.

La tension sur la ressource en eau ne cesse de s'accroître: il faut desservir aujourd'hui 10 fois plus de consommateurs qu'il y a deux siècles, alors que 90% des rejets domestiques ne sont pas traités et contaminent les ressources disponibles. D'ici 2025, la consommation domestique croîtra d'environ 40 % et la consommation pour l'irrigation de 17 %. Cette tension sur la ressource est particulièrement sensible dans les pays du pourtour méditerranéen et sur l'ensemble du continent africain, dont la population a triplé en 50 ans.

Le manque d'accès à l'eau et à l'assainissement est la première cause de mortalité au monde. On estime à 1,1 milliard le nombre de personnes privées d'un accès convenable à l'eau potable et à 2,4 milliards celles ne disposant pas d'assainissement.

Face à ces enjeux, la communauté internationale s'est donné comme objectifs de **réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de la population qui, dans le monde, n'a pas un accès durable à l'eau** (cible particulière de l'Objectif du Millénaire pour le Développement N°7 - Assemblée générale des Nations unies, New York, septembre 2000) et à **l'assainissement** (Sommet mondial du développement durable, Johannesburg, septembre 2002). A Johannesburg, il a été préconisé que tous les Etats se dotent d'ici 2005 d'un schéma directeur de gestion intégrée de la ressource en eau (GIRE).

Ce double défi est considérable : la croissance démographique implique de **desservir, d'ici 2015, 1,6 milliard de personnes en eau potable et 2,2 milliards en assainissement** (dont respectivement 400 et 410 millions de personnes en Afrique). Atteindre cette cible représenterait **735 milliards US dollars d'investissement** (49 milliards US dollars par an), soit plus de 10 fois le montant de l'aide publique au développement consacrée au secteur de 1996 à 2000.

Population à desservir dans le monde pour atteindre la cible fixée par l'OMD N°7

Populations à desservir (en millions de personnes)	Alimentation en Eau Potable			Assainissement		
	Rural	Urbain	<u>Total</u>	Rural	Urbain	<u>Total</u>
Monde	580	1020	1 600	1100	1100	2 200
dont Afrique	190	210	400	200	210	410

Source : Joint Monitoring Programme

2. Les réponses apportées par la communauté internationale

A) L'Union Européenne a lancé en 2002 à Johannesburg « l'initiative européenne en faveur de l'eau » pour participer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Elle vise l'inscription prioritaire de ce secteur dans les politiques nationales, le renforcement de la coopération entre bailleurs et bénéficiaires, ainsi qu'une plus grande efficacité des mécanismes financiers. Par ailleurs, sous l'impulsion de la Commission européenne et de la France, le Conseil a créé une **Facilité européenne pour l'eau**, doté d'au moins 500 millions d'euros, la décision d'affectation de 500 millions supplémentaires devant être prises en 2005.

B) Les gouvernements se sont retrouvés lors du 3^{ème} Forum mondial de l'eau à Kyoto en mars 2003 pour travailler sur la réalisation des OMD. Le **panel mondial présidé par Michel Camdessus** y a présenté son rapport, « Financer l'eau pour tous », qui comprend de nombreuses propositions pratiques dont celle proposée à l'ensemble des acteurs d'un **doublement des financements dans ce secteur**. Il recommande notamment aux bailleurs de mieux mesurer l'impact de l'aide et d'accroître son efficacité par l'accroissement de l'effet de levier, l'utilisation souple d'instruments de financement

visant par exemple les prêts à des entités publiques non souveraines, des mécanismes de garantie et d'assurance, la couverture du risque de change et du risque politique, une aide versée sur la base de l'impact aux bénéficiaires (mécanisme dit *output based aid*), etc.

C) La France a placé l'eau au cœur des priorités du G8 à Evian (juin 2003). Un plan d'action pour l'eau a été adopté. Reprenant en particulier les préconisations du rapport Camdessus, il encourage la bonne gouvernance, vise à mieux coordonner les ressources financières disponibles, à s'appuyer sur des autorités ou communautés locales, à renforcer le suivi, l'évaluation et la recherche, et à accroître l'engagement des organisations internationales.

A cet égard, la France a souligné que le rapport Camdessus marquait une étape importante et a obtenu que la Banque mondiale, en consultation avec les Institutions Financières Internationales, propose les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre les propositions émises par le panel.

La France soutient par ailleurs l'initiative britannique sur la **facilité de financement international (IFF)** dont l'objectif est de sécuriser les engagements nécessaires à l'achèvement des OMD et d'en accélérer le déboursement. Elle contribue également à plusieurs groupes de travail de l'initiative européenne et pilote en particulier la **composante « gestion intégrée des ressources en eau »**, dédiée à l'Afrique.

D) La Banque africaine de développement (BAfD) a mis en place une **facilité africaine de l'eau**, créée sur l'initiative de la conférence ministérielle africaine sur l'eau (AMCOW) et du **Nouveau partenariat pour le développement (NEPAD)**. Cette facilité sera l'un des piliers de l'initiative de la BAfD pour l'accès à l'eau et à l'assainissement en milieu rural.

E) L'eau restera dans la prochaine décennie une priorité internationale. Le Secrétaire Général des Nations unies a nommé en mars 2004 un **Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement** chargé d'évaluer les progrès réalisés. Ce suivi sera à l'ordre du jour de plusieurs réunions internationales (réunions annuelles de la Commission pour le développement durable, rencontre en 2005 à New York des chefs d'Etat et de gouvernement consacrée à la réalisation des OMD, lancement d'une nouvelle décennie de l'eau en mars 2005, 4ème Forum mondial de l'eau à Mexico en 2006).

3. Principaux engagements français en matière d'APD dans le domaine de l'eau

Trois engagements politiques gouvernent l'aide française dans le domaine de l'eau.

Lors du sommet du G8 à Evian, le Président de la République a annoncé que « la France a pris pour sa part ses responsabilités en décidant de doubler, ce qui représente des sommes importantes, son action et sa participation dans le domaine de l'eau »¹. Ceci s'inscrit dans son engagement de parvenir en 2007 à un effort d'aide de 0,5% de son Revenu national brut (RNB) et d'atteindre en 2012 l'objectif de 0,7% préconisé par l'Organisation des Nations Unies (ONU). La France entend ainsi prendre sa part dans la mise en oeuvre du **consensus de Monterrey** qui engage les pays développés à augmenter le niveau et la qualité de leur aide et les pays en développement à améliorer leur gouvernance politique et économique.

Le Président a rappelé l'engagement de la France à soutenir les **objectifs du millénaire pour le développement**, et en particulier la cible de l'accès à l'eau et à l'assainissement. Deux mois auparavant à Kyoto, le Président avait proposé à la communauté internationale la mise en place d'un « **observatoire mondial de l'eau**, chargé de suivre la réalisation des objectifs de Johannesburg » ainsi que d'une « **Charte** (qui) énonce les principes généraux d'une bonne gouvernance des ressources en eau et les droits et devoirs de chacun² ».

Récemment à Paris, la France s'est engagée en faveur de la promotion de la gestion intégrée des ressources, en particulier en Afrique, avec la création le 26 avril 2004 du **partenariat international pour le bassin du Niger**.

¹ Conférence de presse de Mr. Jacques Chirac, président de la république française, 3 juin 2003, sommet du G8 à Evian.

² Message du Président de la République aux participants au 3^{ème} forum mondial sur l'eau, 16 mars 2003.

4. Etat des lieux de l'action de la France dans le secteur de l'eau

4.1 Un secteur privilégié de l'aide française

Le secteur de l'eau constitue un **domaine d'excellence** des acteurs français non institutionnels : bureaux d'études (ressources et ingénierie), grands distributeurs d'eau, associations, ONG... L'ensemble des acteurs institutionnels y intervient : Ministère des Affaires Etrangères (Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement-DGCID), Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (Direction du Trésor et Direction des Relations Economiques Extérieures), Agence Française de Développement, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (Service des affaires internationales, Direction de l'Eau et agences de l'eau), Fonds Français de l'Environnement Mondial, coopération décentralisée (collectivités locales, syndicats inter-communaux d'eau et d'assainissement).

Ces acteurs se sont **régulièrement concertés lors de la préparation des récents engagements internationaux** (Sommet de Johannesburg, forum de Kyoto, sommet du G8).

Du fait de la richesse de ces compétences, l'aide française intervient, en coordination avec ses partenaires internationaux (Union européenne, Banque Mondiale, Fonds de l'Environnement Mondial,...), dans les **nombreux domaines du secteur** : gestion des ressources, irrigation, desserte des populations défavorisées, épuration et assainissement, accompagnement des réformes sectorielles, recherche, ... Les actions conduites par chaque institution sont présentées en annexe 2.

4.2 Une contribution importante de la France au secteur

Le montant annuel (moyenne 2001 - 2003) des engagements de l'aide bilatérale française dans le secteur de l'eau tous domaines confondus (y compris irrigation et hydraulique pastorale) s'élève à 268 millions d'euros (dont 166 pour l'Afrique). Elle a baissé de 11% par rapport à la période 1990-2000 dans le Monde. Cette baisse est moindre en Afrique, sa part ayant augmenté (de 56% à 62%).

APD bilatérale française dans l'eau (moyennes 1990 - 2000 et 2001 - 2003)

<i>(engagements moyens annuels en M€)</i>	Intervention de 1990 à 2000		Intervention de 2001 à 2003	
	Monde	Dont Afrique	Monde	Dont Afrique
MAE	1,7	1,3	5,2	4,7
MINEFI	56,5	13,0	35,1	11,9
<i>prêt (RPE)</i>	<i>53,5</i>	<i>12,2</i>	<i>30,7</i>	<i>11,4</i>
<i>subvention (FASEP)</i>	<i>3,0</i>	<i>0,8</i>	<i>4,5</i>	<i>0,6</i>
MEDD	NC	NC	1,5	0,7
Recherche	54,0	36,6	55,3	37,5
AFD	170,0	105,0	149,8	96,5
<i>prêt</i>	<i>NC</i>	<i>NC</i>	<i>98,2</i>	<i>52,7</i>
<i>subvention</i>	<i>NC</i>	<i>NC</i>	<i>52,6</i>	<i>43,8</i>
FFEM	1,0		2,8	1,8
coopération non gouvernementale ³	17,8	12,5	18,1	12,7
TOTAL	301,0	168,4	267,9	165,8

L'APD bilatérale française dédiée à l'eau est majoritairement consacrée à l'eau potable et l'assainissement (62% soit 165,4 millions d'euros dans le Monde dont 107,6 millions en Afrique). La part de la Gestion intégrée de la ressource en eau - GIRE est de 25 %, celle de l'irrigation et l'hydraulique pastorale est de 13 %.

³ Source MAE. Ne concerne que les actions co-financées par la Mission de Coopération Non Gouvernementale. Un inventaire plus complet des crédits de la coopération non gouvernementale est en cours.

4.3 Une contribution comparable à celles des institutions multilatérales

Les institutions multilatérales, auxquelles la France contribue de manière importante, interviennent également dans le secteur, avec des montants comparables. Le montant des engagements annuels de l'aide bilatérale française pour le secteur de l'eau en Afrique équivaut à 67% des engagements de la BAfD dans ce secteur. Le montant de l'aide française dans le monde pour le seul domaine de l'eau et l'assainissement équivaut à 25% des engagements de la Banque (AID et BIRD) dans ce secteur.

APD multilatérale française dans l'eau (moyenne annuelle 2001 - 2003)

OI/IFI ⁴	Projets/an	Part secteur EAU		Contribution française aux OI/IFI
		Total EAU	dont AEP assainissement	
BM/AID	6 859 M\$		364 M\$	6%
BM/BIRD	11 090 M\$		295 M\$	4,41%
FEM	373 M\$	76 M\$	0	33 M€
BAfD	2962 M\$	293 M\$		3,76%
<i>dont FAfD</i>		<i>153 M\$</i>		<i>7,2%</i>
FED	3433 M€	106 M€		24,3%
MEDA	764 M€			

Tous ces chiffres figurent en annexe 1 - Les contributions de la France à la réalisation de l'OMD N°7.

4.4 Une contribution cependant insuffisante pour l'atteinte des OMD

A) L'aide française dans le secteur de l'eau contribue à l'OMD n°7 - Assurer un environnement durable, qui inclut deux cibles :

- Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales⁵ (*complété à Johannesburg par l'objectif de doter les états d'ici 2005 d'un schéma directeur de gestion intégrée de la ressource en eau*).
- Réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable (*complété à Johannesburg par l'équivalent pour l'accès à l'assainissement*).

L'atteinte de ces objectifs implique d'intervenir a) sur le **grand cycle de l'eau** (protection des bassins versants, ouvrages de mobilisation/régulation qui manquent cruellement dans la plupart des pays de la Zone de Solidarité Prioritaire - ZSP), b) sur la **réhabilitation des infrastructures existantes** (en particulier réduction des pertes techniques ou commerciales très élevées) et c) sur le **cadre institutionnel et la gestion**.

Le secteur de l'eau contribue parallèlement à d'autres OMD : OMD n°1 - Réduire l'extrême pauvreté et la faim (par exemple avec l'irrigation et l'hydraulique pastorale) et n°2 - Assurer l'éducation primaire pour tous (composantes « eau potable » des projets d'éducation). Conformément à la règle du CAD (un projet ne peut contribuer qu'à un seul OMD et ce pour la totalité de son montant), les projets correspondants ne sont pas classés dans l'OMD n°7, mais dans l'OMD auquel ils correspondent.

Tous les projets d'eau potable contribuent aussi à l'OMD n°3 - Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (un meilleur accès à l'eau libère les femmes de la corvée d'eau), à l'OMD n°4 - Réduire la mortalité infantile et à l'OMD n°5 - Améliorer la santé maternelle (un assainissement et un accès à l'eau potable contribuent à réduire la mortalité et les maladies liées à la mauvaise qualité de l'eau).

⁴ Organisations Internationales et Institutions Financières Internationales

⁵ D'autres projets de l'aide française contribuent également à l'OMD N°7 sans être du domaine de l'eau, comme les projets de gestion forestière. Ils ne seront donc pas présentés ici.

B) La cible de l'OMD n°7 pour l'eau et l'assainissement implique l'alimentation chaque année de 126,5 millions de personnes supplémentaires dans le monde (respectivement 26,5 millions de personnes supplémentaires par an en Afrique).

L'APD bilatérale française contribuerait à moins de 1% de l'atteinte des objectifs dans le Monde, mais à un peu plus de 1% en Afrique (voir encadré 1 ci-dessous).

Encadré 1 : Contribution actuelle de la France à l'OMD N° 7

En première approximation, en partant d'hypothèses normatives prudentes, l'aide bilatérale française consacrée à l'eau et l'assainissement (165 millions d'euros dans le Monde dont 108 en Afrique) représenterait l'équivalent de l'accès de 1,32 millions de personnes par an à l'eau et l'assainissement (dont 482 000 en Afrique).

Cette estimation est obtenue, par l'application simplificatrice du ratio tiré du JMP (*Joint Monitoring Programme* de l'UNICEF et de l'OMS) sur le nombre de personnes desservies dans le monde par dollar US d'aide entre 1990 et 2000 (82 dollar US par habitant dans les PED et 265 dollar US en Afrique).

La base de calcul est la suivante: total de l'APD française bilatérale pour le secteur de l'eau et de l'assainissement : 165,4 M€ ; dont Afrique : 107,6 M€, convertis en US\$, puis divisé par 265, soit 482 000 hab. ; dont hors Afrique : 57,8 M€, convertis en US\$ puis divisé par 82, soit 837 000 hab. ; soit un total de 1 319 000 hab.

Le groupe de travail analysera plus en détail, au cours de la seconde phase, les ratios utilisés pour l'estimation afin de prendre en compte l'efficacité de l'aide française. Ainsi l'écart des ratios entre les PED et l'Afrique pour le JMP pourrait s'expliquer par trois grandes raisons : a) les coûts des facteurs plus élevés en Afrique (compétition réduite sur les marchés et faible productivité), b) une mauvaise maintenance des équipements obligeant à d'importants renouvellements, c) un moindre effet de levier de l'aide sur les autres financements. Une estimation sur les projets de l'AFD donne cependant un meilleur résultat en Afrique avec un coût de 192 dollars US par habitant desservi (eau et assainissement).

5. Eléments de questionnement pour répondre aux engagements politiques de la France

Le secteur de l'eau est l'un des domaines où l'aide française s'est étroitement associée à la diffusion des engagements internationaux. Ce soutien, clair au niveau des principes, doit être encore précisé tant pour l'étendue de son application que des modalités de mise en œuvre.

5.1 L'accroissement de l'aide française

Le groupe inscrira ces travaux dans le cadre du doublement annoncé de la participation française au secteur de l'eau en Afrique⁶. Ce doublement est conforme aux recommandations internationales. Il apparaît cependant de plus en plus que les OMD ne seront probablement pas atteints faute d'une mobilisation internationale suffisante.

Le doublement des crédits bilatéraux pour l'eau potable et l'assainissement en Afrique représenterait l'équivalent d'un accès à l'eau et à l'assainissement de 26 millions de personnes d'ici 2015 (voir encadré 2 ci-dessous). Ceci ne permet pas toutefois de répondre à l'objectif parfois mentionné d'un apport français à hauteur de 60 millions d'habitants nouvellement desservis.

Même après le doublement des crédits, il faudrait donc plus que doubler l'efficacité de l'aide pour y parvenir. L'application des principes de bonne gouvernance au secteur ainsi que le suivi de l'efficacité de l'aide sont donc nécessaires.

⁶ « La France, qui consent un effort très important pour l'eau en Afrique -de l'ordre de 180 millions d'euros par an- (entend) doubler son effort dans ce domaine », *La France, partenaire du NEPAD*, Plan d'action pour l'Afrique, p43

Encadré 2 : Contribution de la France à l'OMD N° 7 après doublement

Sur la base des ratios précédents (voir encadré 1) et avec l'hypothèse d'une efficacité standard, l'aide bilatérale française représenterait l'équivalent d'un accès à l'eau et à l'assainissement pour environ 1,32 millions d'habitants par an, dont 837 000 hors Afrique et 482 000 en Afrique, soit environ 4 millions d'habitants sur la période 2001-2003.

Un doublement des crédits pour l'eau potable et l'assainissement en Afrique permettrait d'atteindre une moyenne de 1,8 millions d'habitants par an (837 000 hors Afrique, 964 000 en Afrique), soit un total de **25,6 millions sur 2001-2015** (dont 12,6 millions hors Afrique et 13,0 millions en Afrique). Un doublement de l'aide bilatérale française pour l'eau potable et l'assainissement dans le monde amènerait au résultat de **35,6 millions de personnes d'ici 2015**.

Ces deux chiffres peuvent être comparés à celui d'une contribution française à l'OMD n°7 à hauteur de **60 millions d'habitants** (répartis entre 20 millions d'habitants hors Afrique, soit 1,7 % de l'objectif, et 40 millions d'habitants en Afrique, soit un dixième de l'objectif).

La contribution de l'aide française aux fonds multilatéraux représente des engagements importants. En sus de ses contributions et participations actuelles, la France, qui a apporté un fort appui à la proposition du Président de la Commission européenne d'instituer un fonds européen pour l'eau. Elle en supportera une partie substantielle (24,3%). Dotée d'au moins 500 Meuros, cette facilité est, en effet, abondée par les ressources de la tranche conditionnelle du IX^{ème} Fonds européen du développement (FED). Par ailleurs, conformément à sa stratégie d'appui au NEPAD, la France a activement soutenu l'adoption de l'initiative sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement en milieu rural de la Banque africaine de développement. Dans ce cadre, la France appuie également la création de la facilité africaine pour l'eau (*African Water Facility*). Enfin, la France participe aux négociations de reconstitution de l'AID, du fonds africain de développement, ainsi que du fonds asiatique de développement, au sein desquels elle entend préserver sa part.

Il conviendra enfin de considérer le potentiel financier que représenterait le renforcement des actions des collectivités locales et des Agences de l'eau destinées à la coopération internationale, que rendrait possible une modification législative en cours d'examen par le Parlement⁷. Dans le même esprit, l'intérêt de l'accroissement des moyens mis à disposition des ONG françaises devrait être examiné.

5.2 L'importance clé de la gouvernance

Etant donné la diversité et la richesse des compétences des acteurs de l'eau, le groupe propose que l'aide française se consacre à toutes les problématiques liées au secteur de l'eau et de l'assainissement. Les axes sur lesquels l'aide française pourrait orienter son action sont les suivants (ils sont détaillés en annexe 3):

5.2.1 Inciter à l'élaboration des politiques nationales de l'eau

Un cadre national doit fixer les principes de la gestion des ressources (l'eau comme patrimoine commun, la gestion intégrée par bassin versant, une gestion par la demande, les principes pollueur-payeur,...) ainsi que les objectifs d'accès aux services de base répondant aux OMD. Ces objectifs devraient être repris dans les Plans stratégiques de réduction de la pauvreté (PRSP). Les politiques nationales de l'eau doivent également évaluer les moyens institutionnels, techniques et financiers pour y répondre (par l'adoption notamment d'une politique tarifaire qui favorise l'accès des plus défavorisés, tout en respectant l'équilibre financier du secteur et en veillant à la protection de l'environnement).

5.2.2 Favoriser la gestion des ressources pour répondre aux enjeux environnementaux, sanitaires et de sécurité alimentaire

⁷ Ces aides ne pourraient toutefois être comptabilisées au titre de l'APD française que sous réserve de les faire enregistrer par le CAD de l'OCDE.

La France propose que l'eau soit reconnue comme un **bien public mondial**. Une gestion plus rationnelle des ressources est un préalable à l'amélioration de l'accès à l'eau et l'assainissement. La coopération française a une légitimité forte dans le domaine, qui s'est traduite par le pilotage par la France de la composante GIRE de l'initiative européenne sur l'eau.

Plusieurs types d'action pourraient être soutenus : gestion transfrontalière et meilleure allocation de l'eau entre les différents usages pour réduire les **conflits**, **économies d'eau** dans l'irrigation (environ 70 % des volumes consommés) et dans les réseaux de distribution, accroissement des ressources pour les besoins domestiques, protection contre les **pollutions** urbaines et industrielles, lutte contre l'**érosion** des bassins versants, et lutte contre les risques d'**inondation**. Une politique de gestion par la demande permet de retarder la mobilisation de ressources supplémentaires, plus coûteuses (dans les pays où les ressources en eau sont rares, cela permet d'éviter de passer sous le seuil de pénurie absolue fixée par les Nations Unies à 500 m³/hab/an). Il conviendra de ne pas négliger l'assainissement, parent pauvre des politiques d'accès à l'eau.

5.2.3 Développer des multi-partenariats

L'importance des besoins (en particulier en milieu rural et péri-urbain) nécessite de développer des **multi-partenariats**, impliquant l'Etat, les collectivités locales, le secteur privé local, les grands groupes internationaux, les ONG et la société civile. Des **schémas diversifiés de délégation aux opérateurs privés** peuvent être mis en œuvre : BOT, affermages comprenant des aspects de concession, contrats de service rémunérés sur la performance, mise en gestion privée d'une partie des services (par exemple pour le recouvrement). Face à la nécessité de mieux répartir les risques, il convient également d'**impliquer le secteur privé local**. Le recours à des mécanismes d'*Output Based Aid* devra être développé, permettant de cibler les **subventions sur l'extension de la desserte des plus pauvres** (bien que la réhabilitation soit souvent un préalable) et de décaisser sur la base des prestations réalisées. Enfin, le renforcement de la **régulation du secteur** est un aspect essentiel du montage des partenariats.

5.2.4 Impliquer d'avantage les acteurs locaux

Le rapport Camdessus a mis l'accent sur la nécessité de soutenir les programmes à l'**échelon institutionnel local**. La **gestion participative associant des acteurs de la société civile** (associations d'usagers, consommateurs, syndicats, associations de protection de la nature) est nécessaire pour une meilleure efficacité. Elle doit notamment permettre une **intermédiation sociale**, nécessaire pour adapter les projets à la demande et au contexte culturel et faciliter l'appropriation des services par les bénéficiaires (notamment les femmes et les enfants). Le rôle accru des **collectivités locales**, ou des institutions locales qui ont en charge l'organisation des services d'eau et d'assainissement est également à renforcer sans nécessairement leur en confier la gestion. Les collectivités locales du Nord, ainsi que les ONG, pourraient jouer un rôle important pour renforcer les capacités d'intervention ou de négociation des collectivités du sud.

5.3 Le suivi et l'accroissement de l'efficacité de l'aide

Le groupe de travail fera une analyse plus précise de la mesure de l'efficacité de l'aide : fiabilité des ratios, différences de résultats entre PED et Afrique, etc. Il fera **des propositions pour que l'impact de l'APD française soit mesurée régulièrement en terme de résultats** par référence aux OMD et en cohérence avec les travaux du Conseil consultatif pour l'eau et l'assainissement. La France plaide par ailleurs pour la constitution d'un mécanisme de suivi mondial permettant de conforter des données fiables, comparables et régulières tant au niveau national que régional et sub-régional

Le groupe s'attachera également à faire des propositions pour **accroître l'efficacité de l'aide bilatérale**, en développant les marchés financiers locaux et des nouveaux produits financiers, ou en ayant la possibilité d'associer dons et prêts dans une même opération. Enfin un principe sélectif d'appui à certains *trust fund* gérés par la Banque mondiale, en lien avec les projets soutenus par l'aide française, pourrait accroître l'effet de levier sur l'aide multilatérale.

L'accroissement de l'efficacité de l'aide pourrait également impliquer un **renforcement de la sélectivité des pays bénéficiaires** afin de concentrer l'accroissement de l'aide vers les pays susceptibles d'en profiter pleinement (bonne gouvernance, politique nationale de l'eau, qualité du management, capacité d'absorption, ...)